

Stratégie de sobriété foncière et conservation de 100 ha pour la Biodiversité

Capitales Françaises de la Biodiversité 2024 - Lauréat des villes moyennes (20 001 à 100 000 hab.)



Organisme / institution en charge de la mise en œuvre : Ville de Saint-Médard-en-Jalles

Services de la collectivité associés : Transition Écologique - Urbanisme - Espaces verts - Voirie et espaces publics - Marchés publics - Direction Générale - Patrimoine bâti - Petite Enfance

Budget : Études environnementales : 93 782 € ; Maison de la Petite Enfance : 6,17 millions d' €

Partenaires financiers : Bordeaux Métropole dans le cadre du contrat de codéveloppement ; la CAF pour la construction de la Maison de la Petite Enfance ; LISEA pour la labellisation Bâtiment Durable Nouvelle-Aquitaine (ODEYS)

Partenaires techniques : Études: Rivière environnement, ENVOLIS, ELIOMYS, SOLENVIE, ECOSPHERE, Cistude Nature ; Maison de la Petite Enfance: BET VRD, In Situ Ergonomie, Emacoustic, inexbordeaux, Ligne BE, pollen_paysages, Scop Ecozimut, DLA architecture

Date de début : Novembre 2020

Date de fin : Décembre 2024 pour les études et mise en œuvre d'actions de restauration/valorisation en suivant



Objectifs :

La commune acquière de la connaissance naturaliste et alloue 100 ha à la conservation de la Biodiversité.

Afin de répondre aux axes de sa SLB, la Ville a lancé des études environnementales et conçoit une base de données naturalistes locale. Cette connaissance permet de communiquer et sensibiliser les usagers à la préservation des milieux naturels. Elle oriente le service urbanisme dans la prise en compte lors d'aménagements au-delà de la réglementation. Elle concourt à la priorisation des actions (de la non-intervention à la restauration des milieux). Cette expertise répond également à 3 axes du programme TEN : Former et accompagner les services en matière de biodiversité/ Restaurer les fonctionnalités des ZH dans la lutte contre le changement climatique/ Recréer et améliorer la TVB dans la lutte contre l'anthropisation.

Mesures mises en œuvre :

Les mesures mises en œuvre sont :

- Analyses bibliographiques pour identifier et localiser les enjeux écologiques existants et expertises terrain complémentaires sur le foncier communal.
- Recueil des résultats et délimitation des enjeux écologiques sous QGIS.
- Sollicitation de la Transition Écologique en amont de tout projet pour orienter les principes d'aménagements.
- Mise en œuvre des actions de préservation et/ou restauration des fonctionnalités des zones humides et de la biodiversité, notamment dans la lutte et l'adaptation face au changement climatique (Solutions Fondées sur la Nature)
- Création de tomes pédagogiques à destination des habitant(e)s pour sensibiliser sur la richesse de ces milieux, les faire monter en compétences et promouvoir les inventaires participatifs relatifs à la préservation de la biodiversité.
- Partage des résultats faunistiques et floristiques avec les habitant(e)s pour encourager la protection des espèces.
- Retour aux organismes FAUNA et CBNSA pour enrichir leur base de données
- Intégration des données dans l'OPEN DATA de Bordeaux Métropole
- Mon Jardin, Ma Biodiv' : Sensibilisation des habitant(e)s et valorisation de la donnée (Saint-Médard-en-Jalles est une réserve de Biodiversité de la Métropole).
- Ma Commune, Ma Biodiv' : Préserver, améliorer et recréer les trames écologiques.
- Mon Ecole, Ma Biodiv' : sorties scolaires et prise en compte de la biodiversité de proximité, mise à disposition d'outils pédagogiques valorisant le patrimoine naturel communal.

Résultats / impact pour la biodiversité :

- Préservation des zones humides fonctionnelles / Restauration des zones humides en mauvais état de conservation / Favoriser le développement de la végétation hygrophile et la colonisation des milieux par des espèces animales endémiques de zones humides.
- Sobriété foncière et sobriété d'usage, mise en défens et limitation de la perturbation des espèces : conservation de zones de quiétude.
- Localisation des enjeux forts à très forts et prise en compte dans les programmes d'actions existants (communaux ou partenaires extérieurs).
- Restauration de milieux naturels afin de favoriser la colonisation d'espèces endémiques/ Gestion des EEE.
- Information des usagers sur la sensibilité des milieux et des espèces qui les composent.
- Santé et bien-être environnemental.
- Lutte et adaptation face au changement climatique.

Coordonnées

Saint-Médard-en-Jalles

Liens utiles

www.capitale-biodiversite.fr

Contact

Valentin Désiré, Directeur de la Transition Écologique

v.desire@saint-medard-en-jalles.fr